

13810298

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/06/2026
Retour Préfecture : 01/06/2026



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 7 avril 2026

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 7 avril 2026

1 - Installation du Conseil de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole.	4
2 - Désignation du secrétaire de séance.	8
3 - Constitution du bureau de vote.	8
4 - Election du Président de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole.	9
5 - Détermination du nombre de vice-présidents.	13
6 - Election des vice-présidents. Constitution du bureau et composition.	13
7 - Lecture de la charte de l'élu local.	23
8 - Délégation de compétences au Président.	24
9 - Points divers. Communications du Président.	25

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Madame **Martine TEKAYA** puis par Monsieur **Frédéric FAUVET**.

Ont assisté à la séance : Mme BOCHÉ, M. FAUVET, Mme ERCAN, M. DEFFONTAINES, Mme MATBOUA, M. BODOULÉ SOSSO, Mme NOUAOUR, M. BRAGUE, Mme DESBUREAUX, M. BAÏS, Mme CHAUVIN, M. CHOQUET, Mme VANACKER, M. BEUVAIN, Mme VOZARI, M. ESTER, Mme SERMADIRAS, M. BLANCHARD, Mme DELÉPINE, M. GENTE, Mme DELATTRE, MM. GIGNON, LALAN, Mme LUCZAK, M. CARPENTIER, Mme BRAY, M. DIBOUNDJE, Mme LE CARLIER DE VESLUD, M. CARDOT, Mme TEKAYA, M. TOURAI, Mme ALEXANDRE, MM. DE CLERCK, de JENLIS, Mme BOYARD, M. SAVREUX, Mme DELÉTRÉ, M. LHERMITTE, Mme RUIN, M. BIENAIMÉ, Mme RIPOLL, MM. LORIC, TOUMI, Mme DÉCLE, M. VILLALPANDO, Mme BELLINA, M. CLERENTIN, Mme LEPLAT, MM. DESPERELLE, BURY, DEHOSTINGUE, Mme BRARE, MM. DEREUMAUX, MANY, MULLOT, Mme NOISELIET, MM. ACCART, TAUFOR, DUPIRE, CAPRON, Mmes MISSIAEN, PINON, MM. FORESTIER, DEMARET, PENAUD, BARDET, HESDIN, Mme COTTINET-DABONNEVILLE, M. MAQUET, Mme SOIRANT, MM. VINDEVOGEL, BULANT, PARDOUX, SANGLARD, TONNELIER, Mme LEANDRI, M. BOCQUILLON, Mme LEGAY, MM. EVRARD, BLANC, LUSSON, Mme GUÉNARD, M. COURTIN, Mme RAMBOUR, MM. VILMONT, DARRAGON, Mme PINCHON JUE, MM. BUSON, DUFOUR (siège pour la commune de SAVEUSE en qualité de suppléant), Mme ROSE-TÊTU, MM. LABTANI, CAUSSIN, Mme LEFEBVRE.

Membres empêchés : Mme BAILLON (pouvoir à M. GENTE), MM. OURDOUILLÉ (pouvoir à M. MAQUET), ABET (pouvoir à M. DÉMARET) se sont excusés.

La séance a été ouverte à 17 H 06 et a été levée à 01 H 30.

La séance a été suspendue après l'élection du Président (point n° 4) de 18h15 à 18h46 et de 18h48 à 19h06 ; puis pendant l'élection des vice-présidents (point n° 6) de 19h26 à 19h41, de 20h31 à 20h44, de 21h00 à 21h04, et de 22h41 à 22h53. Mme RUIN (pouvoir à M. BIENAIMÉ) a quitté la séance à 19h05 (point n° 6), Mme BRAY a donné pouvoir à M. LALAN le temps de son absence de 20h40 à 21h02 (point n° 6).

MME TEKAYA : Mesdames, Messieurs, chers collègues, conformément aux articles L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, en ma qualité de doyenne d'âge ce soir, en raison de l'absence excusée de Monsieur Daniel ABET, il me revient de présider la séance jusqu'à l'élection de notre Président.

Me revoici donc à la présidence, provisoire, cette fois de notre Conseil métropolitain. Il semblerait que dans nos institutions, l'expérience ait parfois quelques avantages, notamment celui de tenir la clochette de séance quand le doyen est empêché. J'assumerai donc cette responsabilité avec sérieux, mais sans trop de gravité, car je sais que chacun ici est surtout impatient d'entrer dans le vif du sujet.

Alors, avant que l'on pense que je compte profiter de cette présidence pour instaurer un nouvel ordre, ou rallonger la séance, je vous propose que nous ouvrons nos travaux dans la bonne humeur, avec le sens du collectif et, si possible, un peu de bienveillance. Je déclare donc la séance ouverte !

La séance est ouverte à 17h 06.

1 - INSTALLATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE.

MME TEKAYA : L'an deux mille vingt-six, le sept avril, les délégués titulaires au Conseil de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole se sont réunis à l'Hôtel de Ville d'Amiens, en salle des Assemblées, sur la convocation qui leur a été adressée le 1^{er} avril 2026 par Monsieur Alain GEST, Président sortant.

Je vais maintenant procéder à l'appel nominal des délégués des communes-membres, amenés à siéger au sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole. Je remercie les conseillers qui siègent ce soir de signaler leur présence à haute voix, ce qui permettra de constater le quorum. Y a-t-il des délégations de pouvoir qui ne nous ont pas été adressées ? Je préciserai également le nom des délégués qui pourront siéger dans cette assemblée en qualité de suppléants.

J'appelle donc :

Pour la Commune d'ALLONVILLE :

Mme Audrey BOCHÉ

Mme Zohra DARRAS sera suppléante

Pour la Commune d'AMIENS, en qualité de titulaires :

M. Frédéric FAUVET, Mme Esra ERCAN, M. Léon DEFFONTAINES, Mme Hayat MATBOUA, M. Félix BODOULÉ SOSSO, Mme Assia NOUAOUR, M. Logan BRAGUE, Mme Zoé DESBUREAUX, M. Tarek BAÏS, Mme Vanessa CHAUVIN, M. Bertrand CHOQUET, Mme Catherine VANACKER, M. Laurent BEUVAIN, Mme Anne-Sophie VOZARI, M. Jean-Claude ESTER, Mme Océane SERMADIRAS, M. Goulven BLANCHARD, Mme Sylvie DELÉPINE, M. Gautier GENTE, Mme Hélène DELATTRE, M. Maxime GIGNON, Mme Sylvie BAILLON (absente, pouvoir à M. GENTE), M. Arthur LALAN, Mme Marie-Hélène LUCZAK, M. Benoît CARPENTIER, Mme Nina BRAY, M. Stéphane DIBOUNDJE, Mme Aurélie LE CARLIER de VESLUD, M. Nicolas CARDOT, Mme Martine TEKAYA, M. Karl TOURAIS, Mme Laurence ALEXANDRE, M. Gauthier de CLERCK, M. Hubert de JENLIS, Mme Louise BOYARD, M. Pierre SAVREUX, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Thomas LHERMITTE, Mme Fany RUIN, M. Bruno BIENAIMÉ, Mme Hélène RIPOLL, M. Jean-Christophe LORIC, M. Damien TOUMI, Mme

Constance DÈCLE, M. Bruno VILLALPANDO, Mme Julia BELLINA, M. Cyril CLERENTIN, Mme Hélène LEPLAT.

Etant ici fait observer que M. Bruno VILLALPANDO est installé ce jour, en application de l'article L.273-10 du code électoral, consécutivement à la démission de M. Fabrice CHEVALIER de ses fonctions communale et communautaire avec effet au 24 mars 2026.

Pour la Commune de BERTANGLES :

M. Michel DESPERELLE
M. Grégory LEMAIRE sera suppléant.

Pour la Commune de BLANGY-TRONVILLE :

M. François BURY
M. André CLÉTY sera suppléant

Pour la Commune de BOVELLES :

M. Cyprien DEHOSTINGUE
Mme Martine BOUCHER sera suppléante.

Pour la Commune de BOVES : 2 titulaires

Mme Marylène BRARE
M. Alain DEREUMAUX

Pour la Commune de CAGNY :

M. Jérôme MANY
Mme Sophie DELIGNY sera suppléante.

Pour la Commune de CAMON : 3 titulaires

Mme Nathalie NOISELIET
M. Laurent ACCART
M. Sylvain MULLOT

Etant ici fait observer que M. Laurent ACCART est installé ce jour, en application de l'article L.273-10 du code électoral, consécutivement à la démission de M. Stéphane TELLIEZ de ses fonctions de conseiller communautaire avec effet au 30 mars 2026.

Pour la Commune de CARDONNETTE :

M. Hubert TAUFOUR
M. Bernard TÉTU sera suppléant.

Pour la Commune de CLAIRY-SAULCHOIX :

M. Guillaume DUPIRE
Mme Emmanuelle MENDZAT sera suppléante.

Pour la Commune de CREUSE :

M. Éric CAPRON
Mme Gaëlle TURBANT sera suppléante.

Pour la Commune de DREUIL-LÈS-AMIENS

Mme Marie-Christine MISSIAEN
M. Bruno DESANDERE sera suppléant.

Pour la Commune de DURY :

Mme Anne PINON
M. Philippe MINOT sera suppléant.

Pour la Commune d'ESTRÉES-SUR-NOYE :

M. Alex FORESTIER
Mme Séverine MARÉCHAL sera suppléante.

Pour la Commune de FERRIÈRES :

M. Daniel DÉMARET
M. Florian DUBUS sera suppléant.

Pour la Commune de GLISY :

M. Guy PENAUD
M. Cédric FALCATO sera suppléant.

Pour la Commune de GRATTEPANCHE :

M. Bruno BARDET
Mme Nathalie JABELIN sera suppléante.

Pour la Commune de GUIGNEMICOURT :

M. Daniel ABET (absent, ayant donné pouvoir à M. Daniel DÉMARET)
M. Romaric HESDIN sera suppléant.

Pour la Commune d'HÉBÉCOURT :

M. Dominique HESDIN
M. Dominique DHORNE sera suppléant.

Pour la Commune de LONGUEAU : 4 titulaires

M. Pascal OURDOUILLÉ (absent, ayant donné pouvoir à M. Éric MAQUET)
Mme Céline COTTINET-DABONNEVILLE
M. Éric MAQUET
Mme Nathalie SOIRANT

Pour la Commune de PISSY :

M. Laurent VINDEVOGEL
M. Mathieu FLIPO sera suppléant.

Pour la Commune de PONT-DE-METZ :

M. Loïc BULANT
Mme Aurélie LAIGNEL sera suppléante.

Pour la Commune de POULAINVILLE :

M. Jean-Pierre PARDOUX
Mme Nora ANDRIAMANDRINDRA sera suppléante.

Pour la Commune de QUERRIEU :

M. Jonathan SANGLARD
Mme Isabelle CUEILLE sera suppléante.

Pour la Commune de REMIENCOURT :

M. Pascal TONNELIER
M. Raphaël MAZZEI sera suppléant.

Pour la Commune de REVELLES :

Mme Françoise LEANDRI
M. Manuel VERSCHEURE sera suppléant.

Pour la Commune de RIVERY : 2 titulaires

M. Bernard BOCQUILLON
Mme Françoise LEGAY

Pour la Commune de RUMIGNY :

M. Dominique ÉVRARD
Mme Céline BETHOUART sera suppléante.

Pour la Commune de SAINS-EN-AMIÉNOIS :

M. Moïse BLANC
Mme Lysiane BOUDENNE sera suppléante.

Pour la Commune de SAINT-FUSCIEN :

M. Christian LUSSON
Mme Juliette ANDRÉJAK-BÉNIT sera suppléante.

Pour la Commune de SAINT-SAUFLIEU :

Mme Charline GUÉNARD
M. Jean-Claude PARMENTIER sera suppléant.

Pour la Commune de SAINT-VAAST-EN-CHAUSSÉE :

M. Bruno COURTIN
Mme Valérie ANNEBICQUE sera suppléante.

Pour la Commune de SALEUX : 2 titulaires

Mme Isabelle RAMBOUR
M. Sébastien VILMONT

Pour la Commune de SALOUËL : 3 titulaires

M. Franck DARRAGON
M. Éric BUSON
Mme Janine PINCHON JUE

Pour la Commune de SAVEUSE :

Mme Geneviève DECOUTURE (absente, étant représentée par son suppléant)
M. Georges DUFOUR sera suppléant.

Pour la Commune de SEUX :

Mme Valérie ROSE-TÊTU
M. Sylvain RATIER sera suppléant.

Pour la Commune de THÉZY-GLIMONT :

M. Omar LABTANI
Mme Agathe MARTIN sera suppléante.

Pour la Commune de VAUX-EN-AMIÉNOIS :

M. Alain CAUSSIN
M. Sébastien TARRATTE sera suppléant.

Pour la Commune de VERS-SUR-SELLE :

Mme Karine LEFEBVRE
Mme Isabelle MERCIER sera suppléante.

Je les déclare installés dans leur fonction de conseiller communautaire.

La condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie. Je déclare donc la séance ouverte.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

MME TEKAYA : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ordre du jour appelle maintenant l'élection du secrétaire de séance.

Je vous propose de désigner, s'il en est d'accord, M. Nicolas CARDOT.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE.

MME TEKAYA : Nous allons procéder, au cours de notre séance de ce soir, à l'élection du Président d'Amiens Métropole et de ses vice-présidents. Il y a donc lieu de constituer un bureau et de désigner des assesseurs.

S'agissant de scrutins uninominaux, avec en incidence de nombreux dépouillements, il est proposé, si vous en êtes d'accord, de désigner 4 assesseurs, un duo pour la moitié des premières élections, et un autre duo pour la deuxième moitié. Est-ce que Mme GUÉNARD et Mme DÉCLE sont d'accord pour constituer la première moitié du bureau de vote ? Et Mme RI POLL et M. VILMONT pour la deuxième partie de la séance ?

ADOpte A L'UNANIMITE

4 - ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE.

MME TEKAYA: Préalablement à l'élection du président, je me dois de vous préciser que l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "*à l'exception de celles des deuxième à quatrième alinéas de l'article L.2122-4, les dispositions du chapitre II du titre II du livre 1^{er} de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre*".

Je vous rappelle qu'en incidence, et en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Nous passons maintenant à l'élection du président. Je demande aux candidats à la fonction de président de se manifester.

Nous avons deux candidats : M. Frédéric FAUVET et Mme Anne PINON.

Monsieur FAUVET, Madame PINON, souhaitez-vous prendre la parole avant que nous procédions à l'élection ? Monsieur FAUVET, la parole est à vous.

M. FAUVET : Merci, Madame la doyenne, Mesdames et Messieurs les maires et les conseillers métropolitains, mes chers collègues, il y a quelques jours, les Amiénoises et les Amiénois m'ont confié la responsabilité de conduire leur ville. Cette confiance m'honore, mais surtout elle m'engage. Elle m'engage à agir, à rassembler, et à construire avec vous un projet à la hauteur des défis que nous partageons. C'est dans cet esprit de responsabilité et avec détermination que je m'adresse à vous aujourd'hui, à quelques instants d'un choix essentiel pour l'avenir de notre Métropole qui se trouve elle-même à un moment charnière de son histoire. Je connais les attentes qui sont les vôtres, elles sont concrètes, légitimes : développer l'attractivité économique, améliorer les mobilités, accompagner les transitions écologique, climatique, garantir des services publics de qualité pour tous et, surtout, veiller à ce qu'aucune commune, aucun habitant ne soit laissé de côté. Je connais également les craintes qui sont les vôtres. Je suis pleinement conscient que chaque commune possède ses spécificités, ses attentes et ses priorités. Notre Métropole, ce n'est pas simplement une addition de communes, c'est une communauté de territoires, urbains comme ruraux, qui doivent avancer ensemble sans nier leurs différences, dans le respect de leur singularité mais avec une même ambition.

Je veux aussi vous dire que je suis sincèrement convaincu qu'Amiens Métropole est et doit rester une collectivité transpartisane au service de ses habitants et du territoire. Alors, ce que j'entends depuis plusieurs jours m'interroge : pourquoi notre collectivité devrait-elle être au cœur d'une tambouille politicienne à coups politiques visant à rejouer le match des élections et niant la volonté des électeurs. Notre collectivité mérite mieux. L'enjeu est trop important pour que les manœuvres politiques mettent à mal le projet dont Amiens Métropole a besoin.

Notre proposition et notre ambition sont, quant à elles, très claires et sont résolument tournées vers l'intérêt commun. Ce soir, il est de notre responsabilité collective de ne pas tomber dans le piège et de ne pas y précipiter les habitants avec nous. Il nous faut aujourd'hui conforter notre projet et moderniser notre organisation collective pour cette nouvelle étape de l'intercommunalité. On ne peut pas faire Amiens Métropole sans Amiens, on ne peut pas faire non plus Amiens Métropole sans toutes les communes qui la composent. Nous lançons donc un

appel à la raison et à la responsabilité. L'équilibre bâti par nos prédécesseurs et jamais, depuis, remis en cause, repose sur deux piliers : les communes hors Amiens sont majoritaires au Conseil métropolitain, et la présidence est exercée par un Amiénois. Ecarter la ville-centre, c'est fragiliser cet équilibre naturel de l'agglomération et nier son rôle structurant. Les autres candidats à l'élection municipale d'Amiens présents ce soir avaient eux aussi identifié l'importance de cet enjeu. C'est prendre le risque de blocages politiques permanents au détriment des projets communs et de l'efficacité des décisions. Une gouvernance déconnectée du poids réel des territoires peut ralentir les investissements essentiels et désorganiser les services publics. Cela envoie aussi un signal de division, nuisible à l'attractivité et à la crédibilité de la collectivité auprès des partenaires. Le scénario d'une métropole sans Amiens va nous emmener dans un véritable désordre institutionnel et financier. Choisir la raison et la stabilité, c'est privilégier la cohérence, l'efficacité et l'intérêt général de tous les habitants.

A ce sujet, je veux affirmer que je suis conscient qu'il est nécessaire de permettre aux communes, petites ou grandes, de mieux exister et de profiter du dynamisme économique de l'agglomération. Je veux vous redire ici clairement ma méthode. Elle sera celle que j'ai mise en œuvre durant la campagne des élections municipales, une méthode de travail fondée sur le dialogue, l'écoute, l'équité, la transparence et le respect de chacun. La Métropole ne sera pas un lieu de décisions descendantes, mais un espace de co-construction où chaque maire, chaque élu trouvera sa place et verra ses priorités entendues. Dans ce cadre, je m'engage notamment à associer étroitement et systématiquement les maires aux grandes orientations stratégiques, notamment en renforçant la Conférence des Maires. A maintenir les équilibres locaux dans la gouvernance de la Métropole, notamment avec les vice-présidences non-amiénoises, et en renforçant les conseillers métropolitains délégués non-amiénois. A garantir les engagements du plan pluriannuel d'investissements existant et poursuivre une juste répartition de ces investissements. A renforcer les mécanismes de concertation et de co-construction. A toujours veiller à ce que les projets métropolitains bénéficient à l'ensemble du territoire. Enfin, à créer un poste de vice-président issu des communes hors Amiens qui sera justement en charge de cette gouvernance partagée et de la cohésion des territoires.

Concernant le projet à construire ensemble, je ne viens pas devant vous avec des promesses irréalistes, je viens avec une volonté, celle de travailler avec vous efficacement dans l'intérêt des habitantes et des habitants. Les propositions que je souhaite porter s'articulent autour de plusieurs priorités. La première d'entre elles concerne l'attractivité, le développement économique et l'emploi. Il nous faut soutenir l'implantation d'entreprises, valoriser nos filières d'excellence, et accompagner les initiatives locales afin de créer des emplois durables et qualifiés sur l'ensemble du territoire. Il nous faut poursuivre les politiques de transition écologique en accélérant nos projets en matière de mobilité, de rénovation énergétique et de préservation de notre environnement, tout en tenant compte des réalités de chaque commune. Le troisième pilier de nos propositions concerne les mobilités et les infrastructures à l'intérieur de notre territoire. Nous devons améliorer les connexions entre les communes, renforcer les transports en commun et développer des solutions adaptées aux zones périurbaines et rurales. Afin de rassurer certains d'entre vous concernant la gratuité du bus pour les moins de 26 ans, nous en dialoguerons collectivement. Si vous pensez de manière majoritaire qu'il ne faut pas la faire pour tous les habitants de la Métropole, alors nous ferons des propositions, par exemple, pour que les seuls Amiénois et les seules autres communes puissent en bénéficier en contribuant au coût financier exclusif de cette mesure.

Il nous faut aussi conforter le rôle de solidarité territoriale de notre collectivité en réduisant les inégalités entre les communes, en accompagnant celles qui rencontrent des difficultés spécifiques, et en garantissant un accès équitable aux services publics. La collectivité doit être au service des territoires. Notre Métropole, c'est un destin partagé entre 39 communes. Il y a,

certes, une réalité incontournable : le poids démographique et structurel d'Amiens, mais cette réalité ne doit pas être un sujet de divisions politiques, elle doit être notre plus grande force de frappe collective. Au quotidien, ce sont nos agents mutualisés qui interviennent sur le terrain, de la plus grande à la plus petite de nos communes. Ce savoir-faire technique exceptionnel est un bien commun qui nous est envié. Mon engagement aujourd'hui, c'est de vous en faciliter l'accès. Je vous propose de simplifier nos processus en co-construisant avec vous ces solutions. Notre objectif est double : gagner en efficacité dans les interventions quotidiennes et, surtout, faire de notre ingénierie métropolitaine un outil simple et direct au service de vos projets de mandat. Vos réussites communales feront la réussite de notre Métropole. J'ajoute d'ailleurs à ce sujet que le dernier élargissement de notre Métropole s'est fait autour d'un principe qui ne donne pas tout à fait les mêmes droits aux communes qui nous ont rejoints, et je vous propose donc de travailler dans ce mandat à réduire sensiblement ces différences, notamment celles concernant les mobilités, ou en renforçant nos coopérations avec les intercommunalités voisines.

Amiens Métropole doit être également au service de ses habitants. Nous proposons de soutenir fortement les initiatives culturelles, sportives et sociales qui contribuent au bien-être de nos concitoyens. Cet échelon métropolitain doit également être celui de l'accompagnement des étudiants et des acteurs de la recherche. Ce sont de véritables atouts pour notre Métropole que nous devons accompagner, car c'est un pilier pour notre attractivité.

Enfin, et je souhaite insister sur ce sujet, le dialogue avec les habitants et les représentants des communes, sera une priorité avec une méthode fondée sur l'écoute et la proximité. Je suis convaincu que la réussite de notre Métropole dépendra de notre capacité à travailler ensemble. Je serai un président disponible, à l'écoute et attentif aux préoccupations de chacun d'entre vous. C'est pourquoi je m'engage à organiser des rencontres régulières avec l'ensemble des maires et à mettre en place un contact spécifique et permanent maire/président via des représentants identifiés au sein du cabinet. Mettre en place des instances de travail thématiques ouvertes et participatives. Et enfin assurer une communication claire et transparente sur les décisions prises.

Alors que notre Métropole vient de fêter ses 25 ans, j'attire votre attention sur le fait que nous avons aujourd'hui une responsabilité collective, celle de regarder devant et de préparer l'avenir. Un avenir où notre territoire sera plus attractif, plus durable, plus solidaire, un avenir que nous devons bâtir ensemble au-delà de nos sensibilités et au service de l'intérêt général. C'est dans cet esprit que je vous propose de me faire confiance pour exercer la fonction de président de la Métropole. Mon engagement sera total, guidé par l'intérêt général et le respect de chacun. Le vote qui va suivre n'est pas un aboutissement, c'est un point de départ, le point de départ d'un mandat que je souhaite utile, concret, cohérent et profondément collectif. Si vous me faites confiance, je m'engage à être le président de toutes les communes, de tous les élus et de tous les habitants de notre Métropole. Je vous remercie.

MME PINON : Chers collègues, vous venez d'être élu, et cet engagement dans une époque où servir les autres est devenu difficile vous honore. Mais la campagne est derrière nous. Il est maintenant temps de nous tourner vers ce qui nous rassemble : Amiens Métropole. Depuis 26 ans, elle accompagne nos communes au quotidien, et aujourd'hui, elle est prête à franchir une nouvelle étape : donner davantage de responsabilités aux maires qui en constituent le socle. C'est dans cet esprit que plusieurs maires ont souhaité porter un projet collectif, fondé sur le partage des compétences et le respect des spécificités de chacun. Ils m'ont demandé d'être leur voix. Je ne me déroberai pas à cette responsabilité. Je suis candidate à la présidence d'Amiens Métropole. Je connais bien cette institution, j'y suis élue depuis 2014, j'ai exercé une vice-présidence, je suis prête à en assumer la présidence.

Ma candidature n'est ni de droite ni de gauche, elle est celle d'une élue qui place l'intérêt général au-dessus de tout. Je veux une métropole qui rassemble les maires, pas qui les oppose. Une métropole non partisane, animée par le seul souci du bien commun. Le projet que je vous propose, c'est le pacte des équilibres, l'alliance de l'audace urbaine et de la solidarité territoriale. Concrètement, cela signifie une métropole de proximité qui renforce l'ingénierie territoriale pour accompagner chaque commune dans ses projets. Un développement économique qui valorise nos atouts, soutient nos agriculteurs, nos artisans, nos PME. Une ambition culturelle et touristique, qui fait rayonner notre territoire. De notre cathédrale à nos Hortillonnages, de Jules Verne à nos forêts et nos bords de Somme. Et, bien sûr, une ville-centre forte, car pour que nos villages prospèrent, Amiens doit rayonner.

Rien ne se fera sans Amiens mais rien ne se fera non plus sans chacune de vos communes. Je veux que chaque habitant, qu'il vive face à notre beffroi d'Amiens ou au cœur de l'un de nos 38 villages, puisse dire avec la même fierté : ici, c'est ma métropole, et elle prend soin de mon avenir. La tâche est immense, les défis sont essentiels, mais c'est ensemble, élus amiénois et métropolitains, que nous les relèverons. Je vous remercie.

MME TEKAYA: Je vous demande désormais, mes chers collègues, à l'appel nominatif de votre nom, de vous déplacer jusqu'à l'isoloir avec votre bulletin de vote afin d'y inscrire votre choix, et de le remettre dans l'urne mise à votre disposition. Je vous précise également qu'en application de l'article R.68 du code électoral, les bulletins autres que ceux qui doivent être annexés au procès-verbal seront détruits en fin de séance. Les élus disposant de pouvoirs disposent-ils bien du nombre suffisant de bulletins ? Quelqu'un souhaite-t-il ne pas prendre part au vote ? Le scrutin est ouvert.

Quelqu'un demande-t-il encore à voter ? Je déclare donc le scrutin clos. Je remercie les 2 premiers assesseurs désignés de bien vouloir se déplacer auprès du service des assemblées pour procéder au dépouillement.

Résultats du vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel ou représentés n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	96
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	95
Majorité absolue	48

Monsieur Frédéric FAUVET a obtenu 48 voix.

Madame Anne PINON a obtenu 47 voix.

Monsieur Frédéric FAUVET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Président d'Amiens Métropole.

Monsieur Frédéric FAUVET ayant accepté ces fonctions, je l'invite à prendre la présidence de l'assemblée.

M. FAUVET : Merci, Madame la doyenne, si vous m'y autorisez, je vous demanderai une suspension de séance.

(Suspension de séance).

M. FAUVET : Un petit mot avant de reprendre l'ordre du jour. L'étrécissement du résultat est quelque chose à la fois d'inédit et qui impose une responsabilité nouvelle. Je le disais en conciliabule avec Madame PINON, dont je salue l'engagement et l'élégance durant ces quelques jours de campagne, qui auront permis peut-être de déplacer le centre de gravité de notre communauté. En tout cas, le message est entendu, soyez-en sûrs. La place de toutes les communes, et en particulier des communes hors Amiens, est aujourd'hui l'un des sujets majeurs qui va nous préoccuper tant dans la méthode que dans les choix plus stratégiques ou plus politiques. Merci à toutes et tous de votre confiance. Je me suis autorisé à solliciter certains d'entre vous après ce résultat. Nous allons avancer sur la composition du bureau d'Amiens Métropole avec, à l'esprit, que l'ensemble des vice-présidents et, plus tard, des conseillers métropolitains délégués qui vont participer à l'exercice, ne seront pas les obligés d'untel ou d'untelle. C'est en totale liberté que les uns et les autres ont été sollicités et ont accepté ou refusé. Guy demande la parole.

M. PENAUD : Merci, Monsieur le Président. Si vous le voulez bien, nous souhaitons avoir une suspension de séance par rapport à la nouvelle donne suite à l'élection.

(Suspension de séance).

5 - DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS.

M. FAUVET : L'article L.5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales dispose, notamment, que *"le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Les membres du bureau sont élus selon les modalités prévues à l'article L.2122-7. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents"*.

Lors du mandat précédent, le Conseil communautaire disposait de 15 postes de vice-présidents en début de mandat et de 13 postes en fin de mandat. Je vous propose ce soir de créer 14 postes de vice-présidents.

Je vous invite à voter à main levée sur la création de ces 14 postes. Y a-t-il des conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La création de 14 postes est donc approuvée.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS. CONSTITUTION DU BUREAU ET COMPOSITION.

M. FAUVET : Maintenant que le nombre de vice-présidents est fixé, je vous propose de procéder à leur élection. Je vous précise qu'il s'agit d'un scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Viennent d'être déposés sur vos pupitres des bulletins de vote. Comme vous pouvez le constater, ils sont rangés par ordre de couleur, une couleur pour chaque élection d'un vice-président. Ceux disposant de pouvoir ont-ils eu le deuxième jeu de bulletins ?

Comme j'ai pu le dire précédemment, vu l'étroitesse des résultats et la méthode que j'ai évoquée dans mon propos introductif, je vais essayer de le traduire par un certain nombre de candidats que je vais vous présenter, dont certains sont issus ou pas de la majorité amiénoise, et d'autres sont hors Amiens. Ces candidatures ne valent aucun engagement, il ne s'agit pas de candidatures uniquement portées par moi-même ou par l'équipe que je souhaite constituer. Que chacun soit parfaitement libre de voter pour qui il l'entend et que chacun puisse être candidat, cela ne vaut aucun engagement antérieur.

Poste de 1^{er} vice président :

Pour cette première vice-présidence, je vous propose la candidature de Léon DEFFONTAINES. Y a-t-il d'autres candidats ?

M. PENAUD : Je propose la candidature d'Anne PINON.

M. FAUVET : C'est un changement par rapport aux échanges que j'ai eus il y a quelques minutes. J'en prends acte et nous allons mettre cette candidature ainsi que celle de Léon DEFFONTAINES. J'aurais préféré que nous arrivions à quelque chose de plus construit et peut-être de mieux ordonné pour éviter d'avoir à se déterminer poste par poste. Y a-t-il d'autres candidats ? Accepteriez-vous que nous votions directement dans l'urne ou quelqu'un souhaite-il un passage par l'isoloir ? Nous allons donc faire passer l'urne. A l'appel de votre nom, vous utiliserez le bulletin jaune en indiquant votre choix, et vous le déposerez dans l'urne. Il y a peut-être des délégués qui ne souhaitent pas prendre part au vote. Le scrutin est ouvert.

Nous allons peut-être demander le concours des deux assesseurs déjà désignés tout à l'heure, Madame RIPOLL et Madame DÉCLE.

L'élection du premier vice-président a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel ou représentés n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	96
Nombre de suffrages nuls	1
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	95
Majorité absolue	48

Monsieur Léon DEFFONTAINES a obtenu 45 voix.

Madame Anne PINON a obtenu 50 voix.

Madame PINON ayant obtenu la majorité absolue, elle est élue 1^{ère} vice-présidente.

M. FAUVET : Pour être tout à fait transparent, j'avais fait cette proposition vingt minutes avant qu'Anne ne revienne sur sa décision. Je n'en suis pas totalement marri, au contraire, je pense que le premier résultat de la soirée appelait à une méthode plus consensuelle. Donc, j'aimerais que nous trouvions les voies et les moyens de ne pas organiser le déroulé des autres vice-présidents de la même manière. Je vais donc vous demander une troisième suspension de séance pour que nous nous organisions de façon à trouver cet équilibre en toute intelligence.

(Suspension de séance).

M. FAUVET : J'avais proposé à Madame PINON, avant l'élection de ce premier vice-président, d'essayer de construire une démarche consensuelle et cohérente. Apparemment, certains souhaitent un vote poste par poste, qui sera de toute façon respecté et respectable. J'en

appelle quand même à la cohérence d'ensemble et au sens des responsabilités qui a prévalu jusqu'alors. J'espère que la suite des opérations sera conforme aux équilibres que nous avons annoncés et que nous comptons bien tenir entre ces vice-présidents amiénois ou non-amiénois, et cette représentation territoriale aux quatre points cardinaux de la Métropole.

Poste de 2^{ème} vice-président :

Nous allons donc passer à l'élection du second vice-président. Qui est candidat ? Madame RAMBOUR. Et je présente la candidature de Léon DEFFONTAINES. Je vous donne la parole quelques instants.

M. DEFFONTAINES : Je n'avais pas nécessairement prévu d'intervenir, mais étant donné la manière dont les choses se passent, je souhaite le faire. Tout d'abord, je suis assez inquiet si à chaque vote de vice-présidence nous arrivons à une quasi-égalité dans les scrutins, et m'est revenu en mémoire un échange que j'ai eu assez récemment avec Gilles de ROBIEN à propos de la manière dont il avait cherché à construire les équilibres lors de la création d'Amiens Métropole. Il m'avait dit qu'il y avait un enjeu à ce que la Métropole reste coûte que coûte apaisante, et c'est dans cette volonté de cohérence vis-à-vis de ceux qui ont précédé Frédéric FAUVET à la présidence de la Métropole, mais aussi dans le respect des territoires, de nos territoires - et c'est aussi le petit-fils d'un maire d'Argoeuves qui le dit -, que nous avons un enjeu à ce qu'il y ait un respect entre tous les territoires, de la ville-centre, de la Métropole et, bien sûr, de l'ensemble des autres communes. C'est l'équilibre que Frédéric FAUVET a proposé, c'est celui que nous souhaitons porter au sein des exécutifs. Et je pense que nous sommes regardés par l'ensemble de nos administrés, bien sûr, mais aussi par le monde de l'entrepreneuriat, des entreprises, qui s'inquiètent d'une agglomération qui serait fracturée et qui aurait du mal à proposer des investissements, à développer une politique en faveur de l'installation de nouvelles industries. En tout cas, c'est pour répondre à ces exigences que je souhaite que nous ayons des débats apaisés au sein de la Métropole. Encore une fois, il faut un respect, un équilibre de l'ensemble des territoires au-delà des étiquettes politiques, au-delà des clivages politiques. C'est en ce sens que je me présente aujourd'hui en tant que deuxième vice-président. Je tiens à saluer Anne PINON pour son élection à la première vice-présidence et la proposition que vous aviez formulée, Monsieur le Président, à son encontre. Je crois que c'est aussi respecter les territoires que d'avoir une présidence dévolue à Amiens mais aussi une première vice-présidence dévolue à un maire issu de la Métropole. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai hésité, pour être totalement transparent, à retirer ma candidature, même si le délai était très resserré lors de la première vice-présidence. Je remercie Frédéric FAUVET pour présenter de nouveau cette candidature, et encore une fois je crois que nous arriverons à travailler en cohérence avec l'intelligence de l'ensemble de nos territoires.

M. FAUVET : Je vous propose de passer aux opérations de vote pour le poste de deuxième vice-président. Y a-t-il des conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel ou représentés n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	96
Nombre de suffrages nuls	1
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	94
Majorité absolue	48

Madame Isabelle RAMBOUR a obtenu 44 voix.
Monsieur Léon DEFFONTAINES a obtenu 50 voix.
Monsieur DEFFONTAINES ayant obtenu la majorité absolue, il est élu 2^{ème} vice-président.

Poste de 3^{ème} vice-président :

M. FAUVET : Nous passons à l'élection du troisième vice-président. Y a-t-il des candidats ? Je présente la candidature du délégué de Camon, Laurent ACCART.

MME PINON: Je propose Pierre SAVREUX.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel ou représentés n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	96
Nombre de suffrages nuls	1
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	95
Majorité absolue	48

Monsieur Laurent ACCART a obtenu 46 voix.
Monsieur Pierre SAVREUX a obtenu 49 voix.
Monsieur SAVREUX ayant obtenu la majorité absolue, il est élu 3^{ème} vice-président.

Poste de 4^{ème} vice-président :

M. FAUVET : Nous allons continuer à dérouler l'élection des vice-présidents avec la même méthode à chaque fois. J'attire votre attention sur la nécessité d'équilibrer territorialement notre bureau métropolitain. Je vais faire l'appel des candidatures pour cette quatrième vice-présidence. Y a-t-il des candidats ? Je présente de nouveau la candidature de Laurent ACCART.

MME PINON : Je propose Hubert TAUFOR.

M. BEUVAIN : Laurent ACCART était bien candidat hors Amiens ?

M. FAUVET : Oui, c'était le représentant de Camon. Oui, Monsieur DUFOUR.

M. DUFOUR : Avant que nous procédions aux opérations de vote, pourrions-nous savoir à quoi correspondent les vice-présidences ?

M. FAUVET : Malheureusement, nous n'avons pas eu le temps, au regard de la configuration un peu inédite de cette soirée, de préciser les délégations des uns et des autres. Le Code Général des Collectivités Territoriales nous permet de revenir, une fois que nous aurons travaillé avec l'ensemble des vice-présidents, pour périmétrer les choses plus précisément. Nous avons tous en tête la nécessité de couvrir les compétences obligatoires de la Métropole, mais également d'y adjoindre cette représentation territoriale nord-sud-est-ouest, peut-être en la complétant par des conseillers métropolitains délégués, ce que nous ferons dans un second temps, sans doute au prochain conseil métropolitain.

Pour compléter ma réponse à Monsieur DUFOUR à propos des délégations et conseillers métropolitains, ces prérogatives relèvent du seul Président de la Métropole.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel ou représentés n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	96
Nombre de suffrages nuls	1
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	94
Majorité absolue	48

Monsieur Laurent ACCART a obtenu 48 voix.

Monsieur Hubert TAUFOR a obtenu 46 voix.

Monsieur ACCART ayant obtenu la majorité absolue, il est élu 4^{ème} vice-président.

Poste de 5^{ème} vice-président :

M. FAUVET : Nous passons à l'élection du 5^{ème} vice-président. Y a-t-il des candidats ?

M. BOCQUILLON : Je suis candidat.

MME MATBOUA : Je demande une suspension de séance, si c'est possible.

(Suspension de séance).

M. FAUVET : J'ai enregistré la candidature de Bernard BOCQUILLON. Y a-t-il d'autres candidatures ?

MME PINON: Je présente la candidature de Dominique HESDIN.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel ou représentés n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	96
Nombre de suffrages nuls	1
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	94
Majorité absolue	48

Monsieur Bernard BOCQUILLON a obtenu 49 voix.

Monsieur Dominique HESDIN a obtenu 45 voix.

Monsieur BOCQUILLON ayant obtenu la majorité absolue, il est élu 5^{ème} vice-président.

M. FAUVET : Certains délégués m'ont fait part de la difficulté à voter en toute sérénité. Nous allons donc procéder à l'utilisation de l'isoloir pour les prochains scrutins. Merci de votre compréhension. Ce n'est pas une situation que j'ai voulue. Depuis le départ, nous avons essayé de réunir les conditions pour construire une liste équilibrée, unique et consensuelle, comme appelée par les différents protagonistes, et force est de constater que nous n'y arrivons pas. Nous allons donc créer les conditions pour que le vote se déroule sereinement.

Poste de 6^{ème} vice-président :

M. FAUVET : Y a-t-il des candidats pour le poste de 6^{ème} vice-président ? Je présente la candidature d'Assia NOUAOUR.

MME PINON : Je présente la candidature de Margaux DELÉTRÉ.

M. FAUVET : Je vais demander aux deux assesseurs suivants, Madame RIPOLL et Monsieur VILMONT d'assister nos agents. J'en profite pour remercier tous les fonctionnaires et les agents de la collectivité qui ont préparé cette séance et qui nous accompagnent dans cet exercice.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel ou représentés n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	96
Nombre de suffrages nuls	1
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	95
Majorité absolue	48

Madame Assia NOUAOUR a obtenu 48 voix.

Madame Margaux DELÉTRÉ a obtenu 47 voix.

Madame NOUAOUR ayant obtenu la majorité absolue, elle est élue 6^{ème} vice-présidente.

Poste du 7^{ème} vice-président :

M. FAUVET : Y a-t-il des candidats ? Je présente la candidature de Karl TOURAIS.

MME PINON : Je propose la candidature de Thomas LHERMITTE.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel ou représentés n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	96
Nombre de suffrages nuls	1
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	95
Majorité absolue	48

Monsieur Karl TOURAIS a obtenu 47 voix.

Monsieur Thomas LHERMITTE a obtenu 48 voix.

Monsieur Thomas LHERMITTE ayant obtenu la majorité absolue, il est élu 7^{ème} vice-président.

Poste du 8^{ème} vice-président :

M. FAUVET : Y a-t-il des candidats ? Je présente la candidature de Karl TOURAIS.

MME PINON : Je propose la candidature d'Éric CAPRON.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel ou représentés n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	96
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	96
Majorité absolue	49

Monsieur Karl TOURAIS a obtenu 48 voix.
Monsieur Éric CAPRON a obtenu 48 voix.

M. FAUVET : Nous sommes obligés d'organiser un second tour. Y a-t-il des candidats ? Karl TOURAIS est à nouveau candidat.

MME PINON: Éric CAPRON.

M. FAUVET : A ceux qui s'inquiètent de la longueur de ces opérations de vote, je rappelle que nous avons proposé une autre méthode consistant à établir une liste consensuelle, depuis le début.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

2^{ème} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel ou représentés n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	96
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	96
Majorité absolue	49

Monsieur Karl TOURAIS a obtenu 48 voix.
Monsieur Éric CAPRON a obtenu 48 voix.

M. FAUVET : Nous devons donc procéder à une troisième tour de ce scrutin. Je vous propose cinq minutes d'interruption de séance.

(Suspension de séance).

M. FAUVET : Durant cette interruption de séance, j'ai tenté de trouver encore les voies et moyens d'équilibrer les dernières positions de vice-présidents. Certains veulent passer systématiquement par le vote. Sur ce troisième tour, y a-t-il des candidats ?

MME PINON : Je propose la candidature d'Éric CAPRON.

M. FAUVET : Je vous propose la candidature de Martine TEKAYA.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

3^{ème} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel ou représentés n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	96
Nombre de suffrages nuls	1
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	94
Majorité absolue	48

Monsieur Éric CAPRON a obtenu 48 voix.
Madame Martine TEKAYA a obtenu 45 voix.
Monsieur Karl TOURAIS a obtenu 1 voix.
Monsieur CAPRON ayant obtenu la majorité des voix, il est élu 8^{ème} vice-président.

Poste de 9^{ème} vice-président :

M. FAUVET : Nous passons à l'élection du 9^{ème} vice-président. Y a-t-il des candidats ? Nous proposons Zoé DESBUREAUX.

MME PINON : Je propose Éric MAQUET.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel ou représentés n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	96
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	96
Majorité absolue	49

Monsieur Éric MAQUET a obtenu 51 voix.
Madame Zoé DESBUREAUX a obtenu 45 voix.
Monsieur MAQUET ayant obtenu la majorité absolue, il est élu 9^{ème} vice-président.

M. MAQUET : Merci, Monsieur le Président, et merci à l'ensemble de l'assemblée qui a voté pour moi, mais aussi ceux qui n'ont pas voté pour moi, pour la cohésion du groupe.

Poste du 10^{ème} vice-président :

M. FAUVET : Nous allons procéder à l'élection du 10^{ème} vice-président. Y a-t-il des candidats ? Je présente la candidature de Loïc BULANT.

MME PINON : Je propose la candidature de Julia BELLINA.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel ou représentés n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	96
Nombre de suffrages nuls	2
Nombre de suffrages blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	91
Majorité absolue	46

Madame Julia BELLINA a obtenu 39 voix.
Monsieur Loïc BULANT a obtenu 51 voix.
Monsieur Hubert de JENLIS a obtenu 1 voix.
Monsieur BULANT ayant obtenu la majorité absolue, il est élu 10^{ème} vice-président.

Poste du 11^{ème} vice-président :

M. FAUVET : Nous allons procéder à l'élection du 11^{ème} vice-président. Y a-t-il des candidats ? Je vous propose la candidature de Maxime GIGNON.

MME PINON : Je propose la candidature d'Audrey BOCHÉ.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel ou représentés n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	96
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	95
Majorité absolue	48

Madame Audrey BOCHÉ obtenu 47 voix.
Monsieur Maxime GIGNON a obtenu 48 voix.
Monsieur GIGNON ayant obtenu la majorité absolue, il est élu 11^{ème} vice-président.

Poste du 12^{ème} vice-président :

M. FAUVET : Nous allons procéder à l'élection du 12^{ème} vice-président. Y a-t-il des candidats ? Je présente la candidature de Félix BODOULÉ SOSSO.

MME PINON : Je propose la candidature de Louise BOYARD.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel ou représentés n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	96
Nombre de suffrages nuls	1
Nombre de suffrages blancs	5
Nombre de suffrages exprimés	90
Majorité absolue	46

Madame Louise BOYARD a obtenu 46 voix.
Monsieur Félix BODOULÉ SOSSO a obtenu 44 voix.
Madame BOYARD ayant obtenu la majorité absolue, elle est élue 12^{ème} vice-présidente.

Poste du 13^{ème} vice-président :

M. FAUVET : Nous allons procéder à l'élection du 13^{ème} vice-président. Y a-t-il des candidats ? Je présente la candidature de Benoît CARPENTIER.

MME PINON : Je propose la candidature de Marylène BRARE

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel ou représentés n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	96
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	93
Majorité absolue	47

Madame Marylène BRARE a obtenu 47 voix.

Monsieur Benoît CARPENTIER a obtenu 46 voix.

Madame BRARE ayant obtenu la majorité absolue, elle est élue 13^{ème} vice-présidente.

Poste du 14^{ème} vice-président :

M. FAUVET : Nous allons procéder à l'élection du 14^{ème} vice-président. Y a-t-il des candidats ? Je présente la candidature de Logan BRAGUE.

MME PINON : Je propose la candidature de Margaux DELÉTRÉ

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel ou représentés n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	96
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	93
Majorité absolue	47

Madame Margaux DELÉTRÉ a obtenu 46 voix.

Monsieur Logan BRAGUE a obtenu 47 voix.

Monsieur BRAGUE ayant obtenu la majorité absolue, il est élu 14^{ème} vice-président.

M. FAUVET : Je vais maintenant inviter l'ensemble des vice-présidents à me rejoindre.

- 1^{ère} vice-présidente : Anne PINON
- 2^{ème} vice-président : Léon DEFFONTAINES
- 3^{ème} vice-président : Pierre SAVREUX
- 4^{ème} vice-président : Laurent ACCART
- 5^{ème} vice-président : Bernard BOCQUILLON
- 6^{ème} vice-présidente : Assia NOUAOUR
- 7^{ème} vice-président : Thomas LHERMITTE
- 8^{ème} vice-président : Éric CAPRON
- 9^{ème} vice-président : Éric MAQUET
- 10^{ème} vice-président : Loïc BULANT
- 11^{ème} vice-président : Maxime GIGNON
- 12^{ème} vice-présidente : Louise BOYARD
- 13^{ème} vice-présidente : Marylène BRARE
- 14^{ème} vice-président : Logan BRAGUE

Merci de votre infinie patience pour cette soirée inédite. Je remercie encore les agents et les fonctionnaires qui nous ont accompagnés. Je vous propose maintenant de décider que le bureau d'Amiens Métropole sera constitué du Président, des 14 vice-présidents qui viennent d'être élus et des éventuels conseillers communautaires délégués. Je sou mets cette proposition au vote à main levée si personne ne souhaite un vote à bulletin secret. Y a-t-il des conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL.

M. FAUVET : Comme le prévoient les textes, et bien que ces éléments aient été portés à votre connaissance lors de l'installation de vos conseils municipaux, je vais maintenant vous lire la charte de l'élu local.

Article L.1111-12

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, [...] »

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L.1111-13 et L.1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local. »

Article L.1111-13

« Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 € dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif. »

Article L.1111-14

« Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L.382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L.1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. »

Ces textes ainsi que les dispositions de la section 3 du chapitre VI du Code Général des Collectivités Territoriales consacrés aux « *Conditions d'exercice des mandats municipaux* » vous sont transmis à l'instant même de façon dématérialisée avec les articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions. Bien sûr, si un élu les souhaite en version papier, je l'invite à se rapprocher du service des Assemblées.

A cette occasion, je précise que vous disposez d'une fiche de renseignements sur votre pupitre que je vous remercie de compléter et retourner selon les modalités qui y sont indiquées pour prise en compte et traitement par les services dans les meilleurs délais.

DONT ACTE

8 - DELEGATION DE COMPETENCES AU PRESIDENT.

M. FAUVET : Afin de faciliter l'exercice des compétences communautaires, le Conseil de la Communauté d'Agglomération a la faculté de donner délégation de compétences au président selon les modalités et les limites prévues à l'article L.5211-10 Code Général des Collectivités

Territoriales. Aussi, je vous propose d'approuver la délégation des compétences énumérées dans la délibération qui vous a été transmise afin d'améliorer l'efficacité de l'action de la collectivité en allégeant l'ordre du jour des séances du conseil métropolitain, permettant aux élus de consacrer davantage de temps aux dossiers stratégiques, de garantir une plus grande réactivité des services dans le traitement des affaires courantes et d'optimiser les délais de réalisation en facilitant la prise de décision.

Cette délégation vaut pour la durée du mandat et il conviendra que je vous rende compte des décisions que j'ai prises à chaque séance de notre assemblée.

Y a-t-il des observations à formuler ? Je soumetts donc cette délibération aux voix à main levée. Y a-t-il des conseillers qui ne prennent pas part au vote ? Des votes contre ? Des abstentions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - POINTS DIVERS. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. FAUVET : Nous avons évoqué le "dossier élu" que vous devez retourner dans les meilleurs délais. On vous a expliqué la possibilité d'utiliser une adresse électronique propre à la collectivité. En tout cas, la Direction des systèmes d'information est à votre disposition. C'est désormais sur cette adresse que vous seront transmis toute information et document numérique.

Le planning de nos réunions vous sera transmis dès que possible. Une prochaine réunion est à prévoir sous 15 jours via l'agenda de votre messagerie Outlook, d'où l'importance d'utiliser votre compte Amiens Métropole. A l'ordre du jour, nous aurons de nombreuses désignations dans les commissions et organismes divers. La convocation et l'ordre du jour vous seront transmis dès que possible. Je demande à la doyenne d'âge, au secrétaire de séance et aux assesseurs de rester encore quelques minutes pour signer un certain nombre de documents.

Je vous remercie pour votre patience, et je vous félicite collectivement. Enfin, un pot vous est proposé dans la salle des fêtes au 2^{ème} étage. Merci.

La séance est levée à 01 h 30.

Le Secrétaire de séance


Nicolas CARDOT



Le Président de séance


Frédéric FAUVET

